

Marées vertes, marées de doutes

Par GRANVAUD Eva et CLAUDE Bérénice

evagrandvaud@gmail.com / bere.claude88@gmail.com

06 14 58 63 56 / 06 72 79 55 75

Le 19/09/2025



Yves-Marie Le Lay, président de l'association Sauvegarde du Trégor, creuse dans le sable de la baie de Locquirec (Finistère) pour révéler des algues vertes en décomposition. @Eva GRANDVAUD

Depuis plus de quarante ans, les marées d'algues vertes envahissent les plages bretonnes, entre odeurs pestilentielles, risques sanitaires et dégâts écologiques. Même si la Cour des comptes reconnaît depuis 2021 que l'agriculture est responsable à 90 % de cette prolifération, le doute continue d'être entretenu.

Sur la plage de Locquirec, Yves-Marie Le Lay, président de l'association Sauvegarde du Trégor Goëlo Penthièvre, creuse quelques centimètres dans le sable et fait remonter une couche noire. L'odeur d'hydrogène sulfuré, gaz toxique issu de la putréfaction des algues qui peut s'avérer mortel, se répand.

En 2009, les algues vertes ont causé la mort d'un cheval sur la plage de Saint-Michel-en-Grève et en 2016, un joggeur



décède à Hillion. En 2025, la justice confirme la dangerosité des algues en affirmant qu'elles étaient la cause de son décès.

“On peut s’amuser sur les plages bretonnes”

L’essor des marées vertes s’enracine dans l’après-guerre, marqué par l’intensification agricole : engrais azotés, élevages modernes. Résultat : en Bretagne, le cheptel porcin connaît alors une croissance fulgurante. La production s’intensifie tellement qu’en 1981, la région représente 45 % du cheptel porcin national. Ce boom produit alors un excès d’azote, qui est lessivé par les rivières, puis emporté vers les baies sableuses, peu brassées et peu profondes. C’est le cas pour les baies de Saint-Brieuc, Lannion, ou encore Douarnenez, là où les algues *Ulva* prolifèrent, et amorcent les marées vertes dès les années 1970. Dès la fin des années 1980, l’IFREMER démontre le lien entre excès d’azote agricole et prolifération d’*Ulva*. Le consensus scientifique se construit vite : intensification agricole, engrais azotés, élevages porcins, rivières saturées de nitrates.

Pourtant, l’explication agricole continue à se heurter à des contre-discours. Les acteurs institutionnels et agricoles mettent en avant le soleil, la température ou le rôle du phosphore dans l’eutrophisation liée à l’azote comme facteurs clés de prolifération des algues vertes. Le but : diluer la responsabilité agricole et délégitimer les explications scientifiques. Patrick Durand, directeur de recherche à l’INRAE UMR SAS et travaillant sur l’impact de l’agriculture sur la qualité de l’eau et le cycle de l’azote, résume : *“un décalage s’est créé entre l’établissement d’un consensus scientifique et l’établissement d’un consensus social et politique [...] parce qu’il y avait des groupes [FNSEA] qui entretiennent la polémique.”*

Sur le terrain, les acteurs agricoles essaient de diluer leur responsabilité. En août 2011, la FDSEA 22 fait un coup de communication sur la plage de Morieux, concernée par les marées vertes et la mort de 36 sangliers. Elle était fermée au public. Le syndicat a organisé un match de foot pour *“dénoncer les propos des écologistes et montrer qu’on peut s’amuser sur les plages bretonnes”*. Dans une interview pour Le Télégramme, le président de la Fédération de l’époque, Didier Lucas, nie le lien entre marées vertes et mort des sangliers, même si les autopsies démontrent le contraire.

Ces stratégies d’évitement ont prolongé la controverse aujourd’hui encore, et se retrouvent jusque dans le rapport de la Cour des comptes de 2021 sur la politique publique de lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne. Dans celui-ci, le président de l’Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne s’évertue à crier *“que le respect de l’environnement peut être compatible avec le maintien de la production”* car selon lui *“il ne faut [...] pas en conclure que les activités agricoles sont le seul facteur responsable du phénomène de prolifération.”*

De son côté, Martin Sterkers, chargé de mission PSE (Paiement pour Services Environnementaux) pour la SAGE de la Baie de Douarnenez, adopte un ton plus technique,

parlant “*d’optimisation des systèmes*” plutôt que de réorientation des pratiques. Ainsi, le doute ne se niche pas seulement dans les discours frontaux de contestation, mais aussi dans des rhétoriques administratives qui ralentissent toute transformation structurelle.

Des politiques à l’impact limité

Pourtant, l’État n’a pas ignoré le problème. Trois Plans de Lutte contre la prolifération des Algues Vertes (PLAV) se succèdent depuis 2010. L’objectif : limiter le phénomène vert. Mais les résultats sont maigres : la teneur en nitrates n’a reculé que de 21 à 30 % en treize ans. L’action publique reste dominée par l’aspect curatif, avec des ramassages massifs d’algues sur les plages. Sujet sensible à l’établissement public de gestion et d’aménagement (EPAB). Gaëlle Vigouroux, vice-présidente de la structure défend les PLAV : “*C’est un accompagnement assez global, parce que ce n’est pas qu’en regardant la fuite d’azote qu’on va réussir à en finir avec les marées vertes.*”

Un seuil de déclenchement des marées vertes a aussi été fixé entre cinq et dix milligrammes de nitrate par litre d’eau. Rendu effectif par la justice en 2007, il reste contesté. Patrick Durand est régulièrement sollicité par les collectivités locales dans la mise en place de politiques publiques. Pour lui, ce chiffre ne reflète pas la réalité car “*tous les gestionnaires aiment quand on leur donne un chiffre.*” Son avis se retrouve dans le discours porté par l’animateur agricole. “*Avancer un chiffre ambitieux avec des réglementation assez strictes ca peut être contre-productif [...] donc il vaut mieux laisser l’agriculteur faire de la meilleure façon et de mesurer le résultat de ce qu’il a fait.*” La stratégie : une contestation des chiffres pour repousser les mesures contraignantes.

“Les algues vertes ont un bel avenir en Bretagne”

Sur la biodiversité, les dégâts sont visibles. Yves-Marie Le Lay pointe la plage : “*il n’y a plus un seul coquillage vivant*”. En juillet 2023, son association a obtenu la reconnaissance en justice d’un préjudice écologique, obligeant l’État à réparer.

Face à l’évidence des preuves scientifiques et à la gravité écologique, le discours politique reste hésitant. Les contradictions entre agriculteurs, associations et institutions paralysent l’action. Pour Patrick Durand “*les algues vertes ont encore un bel avenir en Bretagne.*”

